



LA PRÉVENTION au quotidien

FICHE N° 119 ▶ JUILLET 2009 ◀

LES PIQÛRES ET MORSURES D' ANIMAUX

Dans le cadre de leurs missions d'intervention, les agents peuvent se retrouver face à certains animaux (insectes, reptiles...) qui, lorsqu'ils sont dérangés dans leur milieu naturel, peuvent avoir un comportement de défense agressif pouvant occasionner des blessures (piqûre, morsure...). Ces blessures peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves selon les personnes.

RISQUES PROFESSIONNELS ET CONSÉQUENCES

- * Les risques biologiques sont élevés de par le contact avec des animaux.
- * En cas de piqûres d'insectes
 - Démangeaisons.
 - Inflammation plus ou moins gênante.
 - Chez les personnes sensibles, troubles plus graves : choc allergique, urticaire généralisé, difficultés respiratoires...
- * En cas de morsures vénéneuses (exemple : vipère)
 - Œdème local ou régional.
 - Hypotension modérée.
 - Troubles digestifs.
 - Troubles sévères : choc allergique, saignements, troubles de la conscience, coma.
- * En cas de morsures (chien, rat...)
 - Blessure plus ou moins profonde et étendue.
 - Douleur locale.
 - Inflammation.
 - Infection de la plaie.

Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter



le service
hygiène & sécurité,


Magali TEILLIER

☎ 02.51.44.10.37

Julia BOUCHET

☎ 02.51.44.10.21

✉ : prevention@cdg85.fr

| Abeille | Frelon | Guêpe | Vipère |
|---|---|---|--|
|  |  |  |  |

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MAISON DES COMMUNES

65, rue Kepler - BP 239 - 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex - Tél. 02 51 44 50 60 - Fax 02 51 37 00 66
E-mail : maison.des.communes@cdg85.fr - Site internet : www.cdg85.fr



MESURES DE PRÉVENTION

★ Éviter les risques

- Observation du milieu de travail : repérage de la présence de nids, animal ou bruit suspect...
- En cas de repérage positif, repousser la date d'intervention ou mettre en place une organisation pour l'intervention (équipement, travail à deux).
- En cas de risque avéré, faire intervenir une entreprise spécialisée (apiculteurs...) ou les pompiers.

★ Port d'une protection individuelle lors des chantiers risqués (débranchage, élagage...)

- Chaussures, bottes.
- Combinaison recouvrant tout le corps.
- Gants.
- Casque avec visière.



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

★ EN CAS DE PIQÛRE :

- ✦ Identifier l'insecte piqueur (l'abeille laisse le dard dans la peau).
- ✦ Enlever le dard (s'il est encore planté dans la peau) à l'aide de la pointe d'un couteau en grattant parallèlement à la peau (ne pas utiliser une pince qui peut écraser le sac à venin). Il faut rapprocher une source de chaleur pendant plusieurs minutes, le plus près possible de la piqûre, sans contact (bout incandescent d'une cigarette, allume-cigares) à défaut sèche-cheveux, voire tremper la zone piquée dans de l'eau très chaude- Désinfecter.
- ✦ Surveiller et, au moindre doute, consulter un médecin.
- ✦ Si la victime a déjà fait des allergies ou que des symptômes apparaissent (urticaire généralisée, difficultés respiratoires, fatigue, angoisse), appeler les structures d'urgence ambulatoires (SAMU) : 15 au téléphone fixe et 112 au portable.

★ EN CAS DE MORSURES DE SERPENTS :

- ✦ Ne pas s'affoler, rester calme, ne pas courir (le venin se diffuserait plus vite).
- ✦ Mettre le membre mordu au repos - bras en écharpe - éventuellement s'allonger.
- ✦ Alerter les secours par l'intermédiaire du SAMU qui se mettra en relation avec le centre antipoison et enverra une équipe médicale.
- ✦ Enlever bracelets, montre et bagues car ils peuvent faire garrot du côté mordu.
- ✦ Mettre éventuellement de la glace dans un linge et l'appliquer au niveau de la morsure pour lutter contre la douleur.

Ce qu'il ne faut jamais faire :

- Il ne faut pas inciser, ni sucer, ni aspirer, ni cautériser.
- Ne jamais mettre de garrot ou de tourniquet.
- Ne jamais utiliser de sérum anti-venin sans avis médical.
- L'injection d'anticoagulants, de corticoïdes ou l'utilisation d'une pompe de type Aspivenin® n'ont pas d'intérêt.

★ EN CAS DE MORSURES DE CHIEN, CHAT... :

- ✦ Désinfecter la plaie.
- ✦ Consulter un médecin.
- ✦ Si les blessures sont importantes alerter les secours (SAMU).
- ✦ Signaler tout animal dangereux ou à comportement agressif aux autorités compétentes.

D'une façon générale, il convient de vérifier le statut vaccinal vis à vis du tétanos.